



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 59044

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello * attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la situation des retraités de La Poste. En effet, la direction du groupe La Poste a récemment fait savoir à ses retraités que, dans le cadre de l'évolution de leur entreprise, contrainte de se conformer aux nouvelles normes comptables internationales, de nouveaux avantages allaient leur être proposés. Parallèlement à cette déclaration, elle annonce la suppression des deux seuls avantages dont bénéficiaient jusqu'alors ces retraités, à savoir la gratuité de la carte bleue et de leur abonnement téléphonique. Cette suppression immédiate est perçue comme un manque de considération de l'entreprise à l'égard de ses anciens collaborateurs fidèles, qui ont parfois consacré toute leur vie à cette « institution ». Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement peut-il prendre afin d'atténuer ce sentiment d'injustice légitimement ressenti par les retraités de La Poste. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59044

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2100

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5630